Accusé de réception en préfecture
078-257800995-20220110-2022-01-AR
Date de télétransmission : 10/01/2022
Date de réception préfecture : 10/01/2022

Unilys
ACTIFS AU QUOTIDIEN

SIMC
Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte-Cristo

DECISION N° 2022-01

OBJET : Marché MC21E – Entretien de la porte automatique du parking du château

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 25 juin 2020, concernant la passation des marchés de fournitures et services passés en procédure adaptée ;

CONSIDERANT, le besoin d'entretien de la porte automatique du parking du château ;

CONSIDERANT la proposition de la société Lemaire-Tricotel ;

CONSIDERANT que ladite proposition est économiquement avantageuse ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier à la société Lemaire-Tricotel, sise 15 rue de la Garenne 95310 Saint-Ouen-l'Aumône, la réalisation de la mission d'entretien de la porte automatique du parking du château, pour une durée d'un an reconductible par périodes d'un an et un montant annuel de 385 euros HT soit 462 euros TTC.

Fait à Marly-le-Roi, le 7/01/2022
Transmis en Préfecture et affiché le 10/01/2022

Jean-Noël AMADEI
Président du Syndicat Intercommunal